



## **C'est dans des circonstances extraordinaires que les indications fournies par la banque centrale peuvent être le plus utiles, selon le gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney**

**Toronto (Ontario)** - Si la transparence est essentielle au bon fonctionnement des marchés de capitaux et à l'efficacité de la politique monétaire, il vaut mieux que la banque centrale recoure avec parcimonie à la communication d'indications prospectives au sujet de la politique monétaire en temps normal, a déclaré aujourd'hui le gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney. Dans un discours prononcé devant l'Association CFA Toronto, M. Carney a traité des circonstances où il peut être le plus efficace de donner de telles indications et de celles où il peut être justifié de le faire.

« Les banques centrales s'emploient à faire preuve de transparence afin de s'acquitter de l'obligation de rendre compte qui leur incombe dans une société démocratique », a indiqué le gouverneur. Des communications claires et ouvertes améliorent aussi l'efficacité de la politique monétaire. Le succès de cette politique exige de la banque centrale qu'elle fasse preuve de transparence relativement à ce qu'elle cherche à accomplir et à la façon dont elle s'y prend pour y parvenir.

Avec le temps, la Banque du Canada est devenue beaucoup plus transparente dans son examen des forces à l'œuvre au sein de l'économie canadienne, afin d'aider les ménages, les entreprises et les participants aux marchés financiers à comprendre comment la politique monétaire réagira au fil du temps. Non seulement cette communication favorise la formation d'attentes appropriées au sujet de la politique monétaire, mais elle permet aussi à ces attentes d'évoluer efficacement à mesure que de nouveaux renseignements deviennent disponibles.

En temps normal, la Banque donne à l'occasion une indication de l'imminence et de l'ampleur des mesures de politique envisagées ainsi que des importants facteurs économiques et financiers qui influent sur la politique monétaire, a précisé M. Carney. « Cette indication n'est jamais une promesse, cependant. En réalité, la politique monétaire réagira toujours à l'évolution des perspectives économiques et financières. Les attentes liées à cette politique devraient faire de même. »

C'est dans des circonstances extraordinaires qu'il peut être le plus utile de fournir des indications plus explicites au sujet de la politique monétaire, a souligné le gouverneur. Par exemple, en avril 2009, la Banque du Canada, ayant épuisé les possibilités de recourir à la politique monétaire traditionnelle, a accentué la détente monétaire en s'engageant à maintenir le taux directeur à son niveau le plus bas possible, sous réserve des perspectives en matière d'inflation. « Son engagement conditionnel a donné les résultats escomptés du fait qu'il était exceptionnel, explicite et arrimé à un régime de ciblage de l'inflation très crédible », a soutenu le gouverneur.

Les banques centrales qui doivent aller plus loin pourraient aussi annoncer publiquement des seuils numériques précis pour l'inflation et le chômage. Si des impulsions additionnelles s'avéraient nécessaires, il y aurait peut-être lieu d'envisager la possibilité

de modifier le cadre de conduite de la politique monétaire, en adoptant par exemple une cible fondée sur le niveau du PIB nominal, a expliqué M. Carney. Il a cependant prévenu que « les avantages d'un changement de régime de cet ordre devraient être évalués avec soin en fonction de l'efficacité d'autres mesures de politique monétaire non traditionnelles prises dans le contexte d'un régime flexible de ciblage de l'inflation qui a fait ses preuves ».